





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 10 février 2022

Appel à projets « Réaliser des aménagements cyclables »

Dans le cadre du plan France Relance, l'État déploie une enveloppe de 100 M€, territorialisée en régions, afin de financer des aménagements cyclables, en complément des crédits déjà mis en place via le Fonds Mobilités Actives (4 appels à projets nationaux depuis 2019) et la Dotation de soutien à l'investissement local.

Il vise à soutenir les territoires pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables de qualité, permettant de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, des services, et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

L'appel à projets France Relance « Aménagements Cyclables » est destiné à tous les maîtres d'ouvrages publics sur tous les territoires, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema.

Pour plus d'information: https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/3ef3-copie-13h45-amenager-des-itineraires-cyclable/

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr